



Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation nationale, a dévoilé le 23 septembre dernier la carte des réseaux d'éducation prioritaire déployés à la rentrée scolaire de 2015. L'académie de Lille, ayant déjà des sites préfigurateurs depuis la rentrée 2014, compterait ainsi 41 réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP+), sur 350 pour l'ensemble du territoire et 76 REP simples sur les 732 REP.

Les territoires retenus sont ceux qui concentrent le plus de difficultés sociales. Cette nouvelle géographie prioritaire devra concentrer les moyens pour plus de justice sociale. Les établissements seront identifiés par les recteurs sur la base d'un "**indicateur social**", qui tient compte de l'origine socio-professionnelle, de la part des élèves boursiers, du taux d'élèves habitants en zones urbaines sensibles et du taux d'élèves ayant au moins un an de retard à l'entrée en 6ème.

Sur ce dernier point, l'INSEE vient de publier une étude montrant que **le retard scolaire à l'entrée en sixième est plus fréquent dans les territoires les plus défavorisés**. Les auteurs constatent en effet que les caractéristiques sociodémographiques (sexe, nationalité...) et celles de la famille de l'élève, mais également l'environnement géographique ou les caractéristiques sociales du voisinage influent sur le risque de retard scolaire. Les élèves résidant en ZUS sont près de deux fois plus souvent en retard que les autres. Dans la Région Nord Pas-de-Calais, on observe les taux les plus importants de retard en 6ème, avec par exemple 14,8% d'élèves en retard dans l'Académie de Lille.

La liste des établissements concernés devrait être connue début 2015, après une phase de "dialogue local" conduite par les recteurs.

En savoir plus :

- [Le retard scolaire à l'entrée en 6ème : plus fréquent dans les territoires les plus défavorisés](#) [1]. Insee Première n°1512, septembre 2014.
- [La nouvelle répartition académique de l'éducation prioritaire](#) [2]. Ministère de l'éducation nationale
- [Éducation prioritaire : le site de référence sur les problématiques de l'éducation prioritaire](#) [3]. Réseau Canopé
- [Arrêté fixant la liste des écoles et établissements scolaires publics inscrits dans le programme REP+ à la rentrée scolaire 2014](#) [4]. Ministère de l'éducation nationale

A lire sur le même thème :

- [14 mesures pour une éducation prioritaire plus juste](#) [5]. 26 juin 2014
- [Décrochage scolaire : évaluation sévère](#) [6]. 23 juin 2014
- [Onze collèges de la région en REP+](#) [7]. 26 février 2014

Type d'actualités: [Information régionale](#) [8]

Dates: Jeudi 25 septembre 2014 - 02:00

Thématiques: [Education](#) [9]

[Politique de la ville - DSU](#) [10]

Publié le 25 septembre 2014

URL de la source (modifié le 25/09/2014 - 17:16): <https://irev.fr/actualites-0/education-prioritaire-plus-de-moyens-pour-lacademie-de-lille>

Liens

[1] <http://www.insee.fr/fr/ffc/ipweb/ip1512/ip1512.pdf>

[2] http://www.education.gouv.fr/cid82342/la-nouvelle-repartition-academique-de-l-education-prioritaire.html#Répartition_académique_des_REP_et_des_REP+_à_la_rentrée_2015

[3] <http://www.reseau-canope.fr/education-prioritaire/accueil.html>

[4] http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=81518

[5] <https://irev.fr/actualit%C3%A9/14-mesures-pour-%C3%A9ducation-prioritaire-plus-juste>

[6] <https://irev.fr/actualit%C3%A9/d%C3%A9crochage-scolaire-%C3%A9valuation-s%C3%A9v%C3%A8re>

[7] <https://irev.fr/actualit%C3%A9/onze-coll%C3%A8ges-r%C3%A9gion-rep>

[8] <https://irev.fr/taxonomy/term/4317>

[9] <https://irev.fr/taxonomy/term/3681>

[10] <https://irev.fr/taxonomy/term/3692>